

Bi-mensuel romand
N° 6 30 janvier 1964

Rédacteur responsable: André Gavillet
Abonnement: 20 numéros 12 francs
Le numéro 70 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal II 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés et rédigés par:

Bernard Bertossa
Gaston Cherpillod
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay

Dans les prochains numéros:

- Le néo-capitalisme en Suisse
- La prochaine guerre en Afrique du Sud
- Les prétendues cités-satellites dans le district de Nyon
- Littérature romande: critique de la thèse de Berchtold
- Publicité et T. V.
- La parole aux ouvriers (2)
- Encore le cinéma

Le N° 7 sortira de presse le jeudi 13 février 1964

Lettre ouverte à l'Union syndicale suisse

Sur l'urgence d'une planification

Chers collègues,

Pourquoi vous écrire sans fermer l'enveloppe? Si nous avions notre petite idée, il était facile de vous la faire parvenir par courrier ordinaire: nous sommes syndiqués; ou de faire tout bonnement un article de forme éditoriale: vous êtes abonnés.

Lettre ouverte — parce que les temps du débat privé sont déjà révolus.

I CONVERGENCES

Depuis que « Domaine public » existe, presque tous les événements que nous avons commentés ou observés nous mènent à la même conclusion: il est nécessaire de planifier le développement de l'économie suisse. Quel est donc ce faisceau de preuves?

a) Des élections décevantes

Ce qui nous a inquiétés, lors des dernières élections fédérales, plus encore que l'abstentionnisme, ce sont les commentaires désabusés de citoyens actifs, de ceux qui votent et qui à leur vote donnent une signification: ils n'avaient pas le sentiment de pouvoir opérer un choix essentiel. Pourquoi? Parce que les centres véritables de décision échappent dans une grande mesure au contrôle démocratique. Et aussi parce que les choix politiques et économiques ne sont pas définis. Tout le monde veut tout parce que cela fait plaisir à tout le monde. Les propagandes sont un brouillage verbal. Les choix ne sont pas chiffrés. Les variantes ne sont pas calculées. Il n'y a ni plan, ni contre-plan.

b) Surchauffe et inflation

La rigidité de la politique antiinflationniste du Conseil fédéral a frappé tous les observateurs. Et quelles contradictions! Un seul exemple qui vous touche de près. Vous êtes en train de livrer la dernière bataille parlementaire pour une réduction de la durée du travail. Que vous objecte-t-on? Quel grand argument-massue? Celui-ci: réduire la durée du travail en période de surchauffe, c'est favoriser l'inflation. Mais pour lutter contre l'inflation, le Conseil fédéral envisage quels moyens? Restreindre l'engagement de main-d'œuvre étrangère (limitation qui, certes, peut se justifier pour d'autres raisons). Or, l'effet économique des deux propositions est le même: on limite le volume d'heures de travail mises sur le marché. Mais, dans un cas, lorsqu'il s'agit de vous, danger, non-sens économique, huile sur le feu! Dans l'autre cas, lorsqu'il s'agit de la politique du Conseil fédéral, bravo! mesures conjoncturelles adéquates, eau sur le feu.

Pouvez-vous tolérer ces contradictions et cette absence de politique?

c) Retard des services publics

La Suisse prospère se laisse distancer dans des domaines essentiels. Notamment dans celui de la formation des cadres. Et tandis que nos investissements sont insuffisants dans certains secteurs publics, n'est-il pas affligeant de voir les représentants d'organisations privées déclarer avec dignité qu'ils accepteraient, certes, de se soumettre à des restrictions, pour autant que les pouvoirs publics en fassent autant, comme si leurs intérêts étaient du même poids que ceux de la collectivité.

Comme si le développement vital pour notre avenir des universités et de l'enseignement à tous les degrés, comme si notre équipement hospitalier, la construction de notre réseau routier devait être mis en balance avec les exigences des membres du Vorort.

d) Disparités

Un des objectifs importants d'un plan, c'est d'obtenir un certain parallélisme dans le niveau de prospérité et de croissance des différentes régions du pays. Or le libéralisme cartellisé que nous connaissons, avec coups de freins dirigistes, ne peut qu'affaiblir notre équilibre confédéral. Il joue au détriment des cantons économiquement en retard par rapport à la moyenne suisse. Fribourg l'a rappelé à juste titre.

e) Relève

Des couches sociales nouvelles sont gagnées à l'idée syndicale: de nombreux enseignants, les étudiants. Or la démonstration faite par l'un d'eux, dans ce numéro même, est convaincante. Ces métiers ne peuvent trouver pleine dignité et efficacité que dans le cadre d'un développement planifié de l'économie.

II OBJECTIONS ET DUPLIQUE

Jusqu'à maintenant, l'idée même de planification vous a paru secondaire. Parce que votre effort a porté sur deux plans: 1. Les revendications immédiates dans le cadre professionnel pour de meilleures conditions de travail. Or, semble-t-il, la revendication est plus facile quand on n'est pas, de près ou de loin, responsable de la gestion. — 2. Défense du niveau de vie des syndiqués par une participation déclarée à la vie politique suisse, lorsque les intérêts des consommateurs, des locataires ou des vieillards étaient en jeu.

Or, cette politique devrait, à nos yeux, être révisée pour plusieurs raisons:

— elle n'offre pas de perspective aux professions dont la productivité ne peut être calculée qu'à long terme;

— la défense du consommateur est insuffisante, parce que devant le parlement ou devant le peuple, elle intervient trop tardivement. Au niveau, décisif, de la consultation des associations professionnelles, votre influence n'est pas assez déterminante, votre avis étant mis dans le même panier que celui d'une demi-douzaine d'associations professionnelles, patronales;

— l'absence de renseignements économiques et d'une comptabilité nationale ne permet pas de combattre efficacement les inégalités dans la redistribution du revenu national.

III PRAGMATISME

Vous avez, vous responsables syndicaux, le goût du travail concret. Une certaine méfiance envers ceux que vous appelez doctrinaires. La planification, direz-vous, c'est encore un mot.

Non pas. Elle a fait ses preuves. Il n'y a pas un mot planification, une idée planification; il y a une expérience internationale de la planification (France, Pays-Bas, Yougoslavie, URSS). Chez nous, où la planification devrait revêtir une forme originale inspirée par les particularités de notre économie et de nos structures politiques, elle a déjà fait ses preuves *à contrario* par les faiblesses du régime que nous connaissons.

La bataille pour un plan national permettrait un dégel de la vie politique, un regroupement des forces syndicales. Mais elle ne peut pas être engagée, et gagnée, sans vous.

Vous ne pouvez pas éluder cette responsabilité: elle est à la mesure de votre rôle national.

C'est pourquoi nous n'avons pas fermé cette lettre.

« Domaine public ».

Le syndicalisme étudiant

Les jeunes intellectuels tombent-ils dans l'ouvrierisme ou découvrent-ils une nouvelle forme d'action syndicale?

A première vue, le travail de l'étudiant n'est pas productif; l'étudiant ne crée pas, il consomme des connaissances; il n'a pas en face de lui un patron, mais un professeur ou un examinateur. Comment alors peut-il chercher à assimiler sa condition à celle de l'ouvrier? Un étudiant genevois répond à cette question.

Le travail de l'étudiant

On fait remonter l'origine du syndicalisme étudiant à la « Charte de Grenoble ». Ce document fut élaboré en 1946 par le Congrès national des étudiants français (UNEF). Au lendemain de la guerre, les étudiants prenaient conscience du rôle qu'ils avaient à jouer dans la reconstruction et le développement de leur pays.

Même si les circonstances ont changé, la leçon est à retenir. Les revendications syndicales étudiantes s'inscrivent dans une perspective nationale. Elles ne sont pas corporatistes. On ne revendique pas un statut particulier pour le futur médecin, un autre pour l'apprenti avocat. On réclame un statut pour l'étudiant en tant que tel. Mais quel est le caractère spécifique de l'étudiant? Est-ce son âge? Est-il simplement un écolier qui ne porte plus la culotte courte? Non, c'est un travailleur; mais à la différence des autres formes de travail, celui de l'étudiant n'est productif qu'à terme. Dans cinq ans, dans dix ans, le pays aura besoin de tant d'ingénieurs, tant de pharmaciens. Une revendication étudiante ne peut donc se justifier qu'en fonction des besoins collectifs, ceux du pays (y compris les besoins internationaux qui incombent à un pays privilégié comme le nôtre).

Or, seule une prévision, une planification à moyen terme peut faire apparaître ces besoins; quand ils sont connus, le travail de l'étudiant s'insère naturellement dans l'effort collectif. A défaut, l'étudiant ne peut apparaître que comme un jeune ambitieux qui consent à une dépense avec l'espoir de décrocher un privilège: un candidat au mandarinat.

Un statut de l'étudiant

Comme les ouvriers à la fin du siècle dernier, les étudiants demandent que leur soit reconnu un véri-

table statut: un statut d'adulte et de travailleur. L'absence de planification de l'enseignement supérieur leur donne une impression d'insécurité et parfois même d'anarchie. Comme le travail de l'ouvrier, celui de l'étudiant est un des rouages essentiels de l'économie nationale. Aussi, le but premier de l'action syndicale sera, pour les ouvriers, la revalorisation de leur travail, pour les étudiants l'élaboration et l'application d'une véritable politique de l'enseignement. Un statut déterminé implique pour l'étudiant un certain nombre de devoirs et de droits. Droit à une instruction et une formation complète dans le domaine choisi; droit à une rémunération. Comme tout travailleur, l'étudiant doit recevoir, en contrepartie de son travail, les moyens matériels lui permettant de vivre en toute indépendance.

Sur un plan collectif, l'organisation étudiante doit avoir le droit de gérer elle-même les affaires qui concernent directement les étudiants (exemple: restaurants universitaires, cités, services divers) ou de les cogérer suivant les cas avec d'autres groupes intéressés (Etat, professeurs, syndicats professionnels). Enfin, l'organisation étudiante devra se voir confirmer la possibilité de participer aux décisions concernant le milieu de travail universitaire (exemple: réforme des programmes).

Parmi ses devoirs, l'étudiant a tout d'abord celui d'accomplir ses études au mieux. Il a surtout celui de mettre plus tard ses connaissances au service de la collectivité, sans rechercher avant tout une situation privilégiée. Dans ce sens, on peut presque dire que, pour celui qui est capable, les études ne sont plus seulement un droit, mais également un devoir.

Pas d'apolitisme

Le syndicalisme étudiant préconise les contacts avec les autres groupements professionnels, notamment les syndicats d'ouvriers et d'employés.

En situant ses préoccupations propres dans le contexte économique général du pays, l'étudiant sera porté automatiquement à prendre des positions d'ordre politique. Il le fera chaque fois que seront en discussion des problèmes concernant l'enseignement.

Ces problèmes ne sont pas mineurs. Il faudrait un milliard pour le développement des Universités suisses. Où le trouver sans mettre en cause, fondamentalement, l'ordre des investissements de l'Etat?

Une expérience à Genève

Cette conception nouvelle du syndicat étudiant s'est traduite à Genève par quelques réalisations pratiques intéressantes. Dès 1961, le Mouvement démocratique des étudiants mit à son programme le syndicalisme étudiant, en plus des buts traditionnels de la gauche.

En février 1962, c'est la création de l'Action syndicale universitaire (ASU), qui s'est fixé pour unique but de transformer l'Association générale des étudiants (AGE) en un syndicat, indépendant des autorités civiles et universitaires. Elle reste donc essentiellement un organisme de formation et de réflexion tendant à susciter des militants capables de travailler au sein de l'AGE dans une ligne syndicale. En juin de la même année, l'ASU parvient à placer une majorité de ses membres au conseil de l'AGE et peut commencer son travail de transformation des structures. L'AGE s'attaque à de nouveaux problèmes: développement de l'université et réforme de l'enseignement.

En juin 1963, l'ASU renforce sa majorité et peut nommer un bureau à forte majorité syndicale. L'effort est maintenant porté sur l'information et les contacts à l'extérieur de l'université. Le journal « Action étudiante » est largement diffusé jusque dans les écoles secondaires. Une émission mensuelle sur le second programme de Sottens, réalisée par les étudiants, informe un public plus large sur les problèmes essentiels de l'université en relation avec la vie économique et culturelle.

Bibliographie sommaire

De la Fournière et Borella: « Le syndicalisme étudiant » (Le Seuil), 1957.
Gaudez: « Les étudiants » (Julliard), 1961.
Brochures de l'ASU: « La démocratisation des études » - « Syndicalisme étudiant ».
(On peut se les procurer en écrivant à ASU, Case postale 156, Genève 4.)

Un mot bien de chez nous: le standing

A chacun selon son statut

Un accident de circulation. Un garçonnet grièvement blessé. Plusieurs transfusions, deux trépanations, fracture à réduire, dix jours de coma post-opératoire. La victime en clinique universitaire, box de troisième classe. L'enfant réchappe. Le père alors demande un transfert en deuxième classe: l'horaire des visites y est moins strict. Le changement obtenu, il se rend au bureau de l'assurance R. C. du fauteur de l'accident. Qu'exige-t-il? Le remboursement des frais d'hospitalisation en deuxième classe. Palabres. L'agent d'assurance conteste le bien-fondé de la demande. Le père aurait dû se contenter de la troisième classe pour son enfant. Il va être débouté quand, au hasard de cette conversation, l'agent fait une découverte capitale: son interlocuteur jouit d'une situation sociale relativement élevée. « Monsieur, excusez-nous. Vous n'êtes pas celui que nous croyions. L'assurance prend à sa charge la deuxième classe, puisque votre **standing** vous y donne droit. » L'enfant s'est remis de son accident. Le moment est venu pour l'assurance d'acquitter une indemnité globale d'infirmité. Les examens médicaux permet-

tent d'évaluer le taux d'invalidité à 20 %. Pour déterminer le manque à gagner qu'entraînera cette incapacité, l'assurance décide de fonder ses calculs sur l'a priori que voici: l'enfant, âgé maintenant de 8 ans, gagnerait à 20 ans le salaire perçu par son père aujourd'hui. Fils d'ouvrier, son indemnité d'invalidité serait calculée sur la base de 800 francs par mois. Fils de cadre, sa prime sera calculée sur celle de 2000 à 3000 francs par mois.

Deux incongruités

1. Qu'est-ce qui a pesé sur les décisions contradictoires de la caisse au sujet du transfert de l'enfant en deuxième classe? Le montant de la R. C. du fauteur de l'accident? Aucunement. C'est la position sociale du père de la victime. Et pourtant, qui pourrait le mieux s'adapter aux servitudes de l'horaire strict des visites? Celui qui est au haut de l'échelle sociale à qui personne ne refusera de pouvoir disposer librement d'une heure ou deux, ou le subalterne? Or c'est le premier que « légitimement » on avantage. Bizarrerie ou conduite de classe?

2. Le calcul de l'indemnité repose sur la pérennité des castes. Un intellectuel engendrera un intellectuel; un ouvrier, un ouvrier. La démocratisation des études n'est pas encore entrée dans les mœurs actuelles et actuarielles.

Des amis juristes nous ont dit: « Mais comment faire autrement? » — Simplement ceci: estimer que tout enfant en âge de scolarité obligatoire a devant lui

toutes ses chances d'avenir, c'est-à-dire d'accéder à une situation sociale supérieure. C'est évidemment contraire à la loi des grands nombres, mais également juste.

C'est à qui lavera plus blanc

Quand bien même le préjugé n'est pas dans la pensée, il arrive qu'il trouve dans les mots un dernier refuge. Deux exemples récents:

René Payot commente la situation internationale: La population noire de Zanzibar s'est révoltée contre les Arabes, exerçant contre eux une répression cruelle, **quoiqu'ils ne fussent pas des Blancs.**

Fernand Gigon, qui se trouvait à Zanzibar quelques jours avant la révolution: Sur l'île vivent, dit-il, 240 000 Noirs, environ 40 000 Arabes, des Indiens **et quelques Blancs.**

Et nous qui pensions que les Arabes et les Indiens étaient aussi de race blanche, ou caucasioïde, pour parler comme Messieurs les ethnologues.

Il doit donc y avoir des nuances même dans le blanc: blanc gris, blanc terne, blanc bistre, blanc olivâtre. Mais un seul blanc qui soit bien blanc, un seul blanc qui soit rehaussé de l'éclat léger d'une carnation sanguine, le blanc européen, blanc-blanc.

L'argent n'a pas de frontières

Le remarquable développement économique de l'Italie marque le pas: inflation, déficit de la balance commerciale, crise de confiance.

Qui est responsable? Savamment les spécialistes analysent les causes économiques: augmentation excessive de la consommation, baisse du tourisme en 1963, etc., pour aboutir aux causes politiques: le premier gouvernement d'ouverture à gauche a nationalisé les entreprises de production électrique. Que fera celui-ci, auquel participent les socialistes nenniens? Défi.

Par précaution, mais aussi pour que soit exercée une pression politique, les capitaux prennent le large. Certains capitalistes jouent la politique du pire. Les difficultés financières serviront d'argument contre le gouvernement: ce sera son brevet d'incapacité. (On se souvient de la grève des capitalistes au temps de l'expérience du Front populaire de Léon Blum: elle fut décisive.)

Ce qui est caractéristique, c'est que les chroniqueurs financiers suisses jouent systématiquement ce jeu à longueur d'articles, mettant chaque fois en accusation la nouvelle politique italienne. Vieux refrain de la droite:

On est laid à Nanterre,
C'est la faute à Voltaire,
La lire en déficit,
C'est la faute à Nenni.

Document d'ethnographie

Une des caractéristiques de notre armée, c'est son intégration à la vie du pays: cela peut signifier que la vie civile, encadrée, prend vite des allures paramilitaires; mais cela peut signifier aussi que l'armée n'est pas une armée coupée du reste du pays, corps étranger.

De ce point de vue, les attitudes de nos Confédérés nous surprennent parfois. A titre documentaire (Eglise et paramilitarisme), nous publions cette traduction du « Berner Tagblatt »:

DU CIVIL AU SOLDAT UNE JOURNÉE POUR FUTURES RECRUES

Le dimanche 19 janvier a eu lieu à la caserne de Berne une journée pour futures recrues; elle était organisée par les Unions chrétiennes de jeunes gens avec l'appui des services compétents du Département militaire. A l'école de recrues commence pour le jeune homme un nouveau chapitre de sa vie. La journée était organisée dans l'idée qu'il est important de se préparer à l'école de recrues non seulement physiquement, mais aussi moralement. Lors de cette journée, qui était confessionnellement neutre et à laquelle collaboraient des aumôniers, des officiers, des sous-officiers et des soldats, se succédèrent, après le recueillement matinal, des exposés et des discussions sur les sujets suivants: « Du civil au soldat », « Le soldat et l'amour », « De l'indépendance d'esprit (Zivilcourage) même à l'école de recrues ». La projection du film: « Le fusilier Möckli devient soldat alpin » leur donna une première idée de la formation militaire. Une heure consacrée aux questions mit un point final à cette journée. Les participants ont eu la possibilité de faire le voyage jusqu'à Berne avec un billet militaire.

De semblables journées auront lieu dans le canton de Berne: à Belp, Schwarzenburg, Spiez, Unterseen et Langenthal. Pour les recrues qui entrent en service en été, une journée aura lieu le 21 juin à la caserne de Berne.

On a coupé mon Oncle

Dans « Domaine public » N° 1, nous disions notre intention de réagir contre les coupures de films que se permettent des gérants de salles pour tenir les horaires commerciaux.

Un de nos lecteurs s'en est souvenu. Il a agi sans plus tarder.

Nous regrettons que cette action tombe sur le Cinéma du Bourg qui a su habituer le public à voir et revoir des classiques du cinéma. Mais il touche un public exigeant et doué de mémoire. Alors, noblesse oblige! Voici le double de la lettre:

Direction du Cinéma du Bourg
Rue de Bourg 31
LAUSANNE

Lausanne, le 16 janvier 1964
DJ/br

Messieurs,

J'ai assisté, accompagné, à votre séance du 15 janvier, à 19 heures.

J'ai pris deux places à Fr. 3.50, soit Fr. 7.—.

Au cours du déroulement du film, je me suis rendu compte que celui-ci était coupé au moins à deux reprises.

En effet, la scène représentant le repas de l'enfant, dans la maison, avec stérilisation de l'assiette et éjection automatique de l'œuf n'y figurait pas.

A la fin du film, le départ de « Mon Oncle » était simplifié, puisqu'on ne le voyait pas descendre les escaliers de sa maison et converser avec la fille de la concierge, habillée à ce moment-là en demoiselle dont il n'osait plus presser le nez.

Le film est ainsi mutilé et bien des scènes perdent de leur valeur, pour une question d'horaire, me semble-t-il.

J'en ai d'ailleurs fait la réflexion à votre caissière à la sortie.

En conséquence, je vous prie, soit de me rembourser le prix de mes places, soit de me mettre au bénéfice de deux billets pour une séance prochaine de l'un de vos films.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

D. J.

Copie pour information à « Domaine public », Case Chauderon 142, Lausanne.

Spéculation en tranches (suite)

A peine « Domaine public » N° 5 sorti de presse, on nous signale un cas. Un quatre pièces, centre-ville, soumis au contrôle des loyers, loyer et chauffage: 300 francs par mois, soit 3600 francs par an. Ce qui, à 6%, représente le rendement d'un capital de 60 000 francs. Le bail est résilié. Dès l'entrée en vigueur de la loi, l'appartement est à acheter au prix de 180 000 francs.

De cette manipulation qui n'est pas unique, mais exemplaire, se dégage la conclusion suivante: la propriété par étage ne permettra pas à la classe moyenne d'accéder à la propriété immobilière. Quand on peut consacrer 800 francs à son loyer, on sort de la moyenne.

Certes, il se trouvera quelques heureux pour faire exception et qui pourront peut-être acquérir à meilleur compte un appartement. Ils constitueront alors

la classe des petits propriétaires par étage. Ils auront leur place dans l'arsenal des propagandes larmoyantes.

De même qu'on fait pleurer sur les petits rentiers lorsque les grosses fortunes se sentent menacées, de même qu'on s'apitoye sur les petits actionnaires quand de gros intérêts capitalistes sont en jeu, il y aura, si jamais on touchait aux abus de la propriété immobilière, les pauvres petits orphelins de la propriété par étage.

Suite et hausse au prochain numéro.

Motus et moteur

En France, au sujet de la hausse abusive des primes R.C., furent organisés des débats à la T.V., à la radio, dans la presse.

De plus, une « Table ronde » de l'Assurance automobile doit s'occuper du tarif de l'assurance, de la gestion des compagnies.

Devant la tentative du ministère des finances d'imposer le secret des discussions, il y eut une virulente protestation des représentants des usagers. Le débat ne sera pas étouffé. Commentant ces péripéties, « Le Canard enchaîné » écrit: « Décidément, les maîtres de la Cintième professent, chaque jour davantage, une haute opinion des Français: peu à peu, tout tombe dans un « domaine réservé », interdit aux premiers intéressés, les citoyens. »

En Suisse, démocratie modèle, on continue à se taire. Domaine ultra-réservé.

En désespoir de cause, l'un d'entre nous va écrire une lettre de lecteur à la rédaction du « Touring ». Le journal des automobilistes la publiera-t-il? Ouvrira-t-il enfin le débat? A quand la « Table ronde » helvétique?

Attendons!

Paternalisme et vacances à crédit

Est-il possible qu'une entreprise vaudoise ait jusqu'en 1962 donné des vacances à ses ouvriers sans les leur payer, puis dès 1963, à la suite de quelques interventions, ait décidé de leur payer les vacances cette année-là, mais en diminuant alors les salaires du montant égal au paiement des vacances, soit de 6%?

Oui! c'est possible! Voici en effet comment cela se passe dans la Maison Charles Veillon S. A.:

L'ouvrier, ou l'ouvrière, embauché en 1960, par exemple, apprend, après être entré en place, que le paiement des vacances est compris dans le salaire. Il l'apprend soit en se renseignant au moment où il s'étonne de ne pas toucher de vacances payées, soit à la lecture d'un prétendu « contrat collectif » propre à l'entreprise. Et il prend ses vacances sans un sou devant lui, s'il n'a pas eu l'idée d'épargner chaque mois la part de salaire destinée à cet effet. Puis, dès 1963, il apprend, par voie d'affichage interne, que dorénavant la maison lui retiendra chaque mois 6% sur son salaire et lui rendra cette somme lorsqu'il prendra ses vacances. De vraies vacances à crédit!

Patrons! Pour lutter contre la surchauffe, imitez cet exemple! Affichez dans vos locaux que dès aujourd'hui les vacances sont comprises dans le salaire, ou bien retenez 6% à vos employés et rendez-leur généreusement au moment où vous les licenciez pour trois semaines cet été! Et vous, les entrepreneurs! Ne donnez plus 6% de timbres-vacances à vos ouvriers, vendez-leur pour 6% du salaire!

Les censures cinématographiques: le conformisme aux mille visas

Interview de M. F. Buache

Une importante loi fédérale sur le cinéma a été adoptée par les Chambres fédérales en 1963. C'est actuellement au tour des cantons de mettre de l'ordre dans leurs législations; le Grand Conseil vaudois s'y est employé l'automne dernier déjà. Le moment est donc opportun pour examiner divers problèmes touchant le cinéma, et plus particulièrement le cinéma suisse. Nous avons longuement interrogé M. Freddy Buache, directeur de la Cinémathèque suisse. Le premier thème de nos discussions a été le problème des censures, auquel nous consacrerons deux articles.

Toute la gamme

« **Domaine public** »: Censure, pré-censure, auto-censure, nous savons qu'il existe toute une gamme de censures à tous les stades de la fabrication et de la diffusion d'un film. Nous aimerions être au clair; faites-nous un inventaire complet de ces censures.

Freddy Buache: On décèle tout d'abord ce qu'on appelle la pré-censure qui est directement exercée sur le scénario. Quelquefois avant même, sur une idée qui, d'emblée, a suscité de l'inquiétude. En se référant au cinéma français de ces dernières années, on peut dire que quiconque se proposait de porter à l'écran un problème en rapport avec la guerre d'Algérie, par exemple, voyait son projet immédiatement jeté au panier. Donc, avant qu'on fournisse un scénario, l'idée déjà est traquée. Ce qui est important, c'est que tous les scénarios sont présentés à une commission de pré-censure et ceci dans tous les pays, y compris les pays de l'Est. Après examen, cette commission peut demander que le film se termine d'une manière différente, que le sujet soit traité d'une autre façon ou abandonné. Un film de la nouvelle vague polonaise: « Les innocents charmeurs » de Wajda, qui devait montrer une jeunesse désenchantée et violemment touchée par les mythologies occidentales, a dû être profondément modifié par l'auteur en cours de tournage.

D. p.: Une fois le film fabriqué...

F. B.: ... Il passe devant la véritable commission de censure pour obtenir son visa (un numéro en France, un diplôme en Angleterre). Alors seulement est acquis le droit d'exploiter publiquement le film. Ce visa est, pour un pays producteur, l'équivalent de « nos censures fédérales et cantonales » à nous qui ne sommes qu'acheteurs et projecteurs.

Un certain libéralisme américain

D. p.: N'y a-t-il pas une censure à l'exportation? Un tri n'est-il pas fait entre les films qui restent dans le pays et ceux qui ont le droit d'en sortir?

F. B.: Exact. Exemple typique: « Alarmi, siamo fascisti », montage italien sur le fascisme, qui est interdit à l'exportation. La France a agi de cette façon de nombreuses fois, mais il n'y a rien à redire en ce domaine. Chacun est maître chez soi, certains pays peuvent décider que des films ne doivent pas être montrés à l'étranger. De ce point de vue-là, soulignons et admirons le libéralisme américain. On a vu beaucoup de films américains qui remettent en question certains fonctionnements de la démocratie américaine avec une grande liberté et qui n'ont pas été interdits à l'exportation.

D. p.: En effet, songeons à « Tant qu'il y aura des hommes », film critiquant l'armée américaine.

F. B.: C'est tout de même important. Du point de vue de l'importation, par contre, on sait que la Confédération a refusé le visa à un film comme « Les sentiers de la gloire ».

D. p.: N'y a-t-il pas aussi une censure du distributeur-importateur, qui se dit: « Pour mon pays, je crois qu'il est préférable d'abandonner ce film, étant donné tel ou tel facteur »?

F. B.: Oui, mais cette censure est purement officieuse et privée. Le distributeur manie quelquefois lui-même les ciseaux pour ne pas nuire à son entreprise. Le distributeur des « Amants » a fait disparaître à coups de ciseaux le personnage de la petite fille!

Le reflet grossi du conformisme

D. p.: Parlons maintenant des censures cantonales et fédérales. Elles agissent de manière fort différentes si l'on songe simplement aux cinq cantons romands. Une récapitulation générale donne les chiffres suivants:

	Films interdits					Films coupés
	Vaud	Genève	Neuchâtel	Fribourg	Valais	Vaud
1958	4	1	2	env. 15	env. 35	5
1959	2	5	2	env. 10	env. 45	4
1960	4	8	4	env. 20	env. 45	1
1961	7	6	5	env. 10	env. 55	—
1962	5	3	2	env. 5	env. 55	1
1963	2	5	3	env. 5	?	—
Totaux:	24	28	18	env. 60	env. 230	11

(Statistiques arrêtées en novembre 1963)

Remarquons le libéralisme des trois premiers cantons nommés, dont Vaud est le seul — ce qui est louable — à communiquer publiquement ses décisions. Quant à Fribourg et Valais, nous en sommes réduits aux suppositions, mais les chiffres que nous avançons ne doivent pas être très éloignés de la réalité. Ajoutons enfin qu'une certaine coordination s'amorce entre les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel.

F. B.: La censure cantonale n'est pas critiquable au niveau de ce qu'elle fait puisque — quand elle est sérieuse — elle n'interdit que 3 ou 4 films par an en moyenne. En plus, elle interdit des films qui, de toute évidence, sont des navets... Si, par hasard, elle interdit un film qui n'en est pas un, il y a immédiatement des remous dans la population, comme par exemple pour « Les tricheurs ». Mais on peut adresser une critique de principe aux commissions de censure: non pas parce qu'elles travaillent mal, mais simplement parce qu'elles existent. Les censures ne sont en réalité que le reflet grossi du conformisme. Toutes les censures additionnées — cléricales, patriotiques, politiques — créent un mur infranchissable lorsqu'on réalise des films. Par conséquent, les metteurs en scène, les auteurs de films doivent continuellement, dans les pourparlers avec leurs producteurs (qui représentent l'élément financier), considérer ces interdits et « autocensurer » certaines de leurs idées. A l'heure actuelle, il y aurait pas mal de difficultés à réaliser un film qui fût franchement athée, et si nous parlons de « Tu ne tueras point », il a été impossible de le réaliser en France et difficile de l'entreprendre ailleurs. Le problème de l'objection de conscience ainsi que d'autres problèmes moraux touchés dans ce film, le cinéma n'a pas le droit de les exprimer, au nom de toutes les censures.

D. p.: Cela paraît d'autant plus curieux qu'il se monte des pièces de théâtre nettement athées ou dont le thème est l'objection de conscience.

F. B.: Le théâtre et la littérature sont considérés comme des arts ayant des quartiers de noblesse, alors que le cinéma est encore considéré comme un divertissement populaire sans fonction culturelle et l'on n'aime pas qu'il traite des problèmes qui font penser les gens.

Un document inédit:

La liste des films interdits dans les cantons de Vaud et de Genève depuis 1958

La liste qui suit comporte une série de noms évocateurs qui, mis bout à bout, pourraient constituer un poème. Comme on le constatera, la guerre est déclarée à toute commercialisation trop évidente de l'érotisme et de la violence. Nous indiquons l'interdiction par la mention de l'année. Lorsqu'aucune précision n'est donnée, cela signifie ou bien que la projection a été autorisée, ou bien que le film n'a pas été présenté à la Commission de censure qui, ainsi, n'a pas eu à statuer sur son sort.

	Genève	Vaud
1. Brigade des mœurs	1958	—
2. La bonne tisane	—	1958
3. L'ennemi public	—	1958
4. Les tricheurs	—	1958
5. Méfiez-vous fillettes	1959	1958
6. Le sadique de l'autoroute	1959	—
7. Les dragueurs	1959	—
8. Les femmes disparaissent	1959	1959
9. Strip girls	—	1959
10. J'irai cracher sur vos tombes	—	1960
11. Jeunes filles en danger	1960	—
12. Jack l'éventreur	1960	—
13. Nudist paradise	1960	—
14. Worüber man nicht spricht	1960	—
15. L'impasse des violences	1960	—
16. Al Capone	—	1960
17. Naturistes dans la neige	1960	1960
18. La rafale de la dernière chance	1960	1960
19. Crime au musée des horreurs	1960	1961
20. Propriété privée	1960	1961
21. Nus dans un miroir	1961	1961
22. Le voyeur	1961	—
23. La femme nue et Satan	1961	—
24. Filles à soldats	1961	—
25. Les liaisons dangereuses	1961	—
26. La chute d'un caïd	—	1961
27. Crime, société anonyme	—	1961
28. La rue aux filles	—	1961
29. Pépées pour l'Orient	—	1961
30. Unser Wunderland bei Nacht	1961	1962
31. Les insatisfaits	1962	1962
32. Le quatrième sexe	1962	1962
33. La dixième femme de Barbe bleue	—	1962
34. La tricheuse	—	1962
35. Les filles du dieu Soleil	1962	1963
36. Paris, je t'aime	1963	1963
37. Le cri de la chair	1963	1963
38. The nudist Story	1963	—
39. Mitraillette Kelly	1963	—
40. Beat Girl	1963	—

Liste des interdictions arrêtée au 6 novembre 1963

Genève	28	Vaud	25
--------	----	------	----

Récapitulation:

Films ayant fait l'objet d'une interdiction uniquement à Genève:	15
Films ayant fait l'objet d'une interdiction uniquement dans le canton de Vaud:	12
Films ayant fait l'objet d'une interdiction dans les deux cantons:	13
Total:	40